

conjointement avec ceux des Généraux, pour cau-
 ser toutes sortes d'incommodités à l'ennemi, sur-
 tout par des courses qui doivent continuer sur la
 route d'*Anvers*, pour interrompre toujournement la
 communication avec *Berg-op-Zoom*, que
 les François soient contraints de faire accompag-
 ner sans cesse par de grosses escortes, les convois de
 vivres & de munitions qu'ils enverront dans cette
 Place comme ils n'ont pû s'en dispenser jusqu'ici.

IV. Nous n'avons pas assez éclairci le mois
 dernier le point du Stadhoudérat héréditaire dans
 la Maison d'Orange-Nassau; point résolu, déclaré
& consommé de la maniere que le voici. Il est
 dit dans la résolution prise par toutes les Pro-
 vinces à cet égard » Que Son Altesse Sérénissi-
 » me venant à manquer, le Stadhoudérat sera
 » dévolu à ses descendans mâles, & que si ve-
 » nant à avoir un fils, ce fils mourroit sans lais-
 » ser de postérité mâle, & ne laissoit qu'une
 » fille, alors cette fille succédera à la dignité de
 » Stadhouder, & après elle ses descendans mâles,
 » mais que faute de telle postérité masculine,
 » la succession sera dévoluë à la Princesse Caro-
 » line fille de S. A. S. & après elle à ses des-
 » cendans mâles, & que cette Princesse venant
 » à mourir sans laisser de postérité masculine,
 » la même dignité passera aux autres Princeses
 » sœurs de S. A. S. qui seront encore en vie
 » dans ce tems-là, & après elles à leurs des-
 » cendans mâles, en observant toujournement la pri-
 » mogéniture; avec la clause que ces Princeses
 » devront être mariées à des Princes Protestans
 » qui ne soient ni Rois ni Electeurs, & que
 » dans le cas où la succession sera dévoluë à
 » une des Princeses, elle prendra le titre de
 » Gouvernante, & aura séance dans tous les
 » Col-